

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 juin 2023

ORIENTATION ET PROGRAMMATION DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE 2023-2027 - (N° 1440)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 1349

présenté par

M. Iordanoff, Mme Arrighi, M. Bayou, Mme Belluco, M. Ben Cheikh, Mme Chatelain, M. Fournier, Mme Garin, M. Julien-Lafferrière, Mme Laernoës, M. Lucas, Mme Pasquini, M. Peytavie, Mme Pochon, M. Raux, Mme Regol, Mme Rousseau, Mme Sas, Mme Sebaihi, M. Taché, Mme Taillé-Polian et M. Thierry

ARTICLE 11

À la première phrase de l'alinéa 4, après le mot :

« baccalauréat »

insérer les mots :

« avec une année d'expérience professionnelle dans le domaine juridique. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le recrutement des futurs attachés de justice ne doit pas être inférieur à celui des juristes assistants actuels. Si le magistrat doit s'appuyer sur une équipe, encore faut-il qu'elle soit constituée de profils diplômés et expérimentés. Cet amendement propose donc d'exiger des futurs attachés de justice qu'ils aient acquis au moins une année d'expérience professionnelle dans le domaine juridique (travail en cabinet d'avocat, chargé de travaux dirigés à l'université, juriste d'entreprise, etc.).